

Le Soudan du Sud exige toujours l'attention maximale des Nations Unies

Les États africains devraient soutenir la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud

Cette semaine, à Genève, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies examinera un [rapport](#) de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud (CHRSS). Un groupe d'États présentera en outre une résolution visant à renouveler le mandat de la Commission et à maintenir un haut niveau d'attention sur la situation des droits humains au Soudan du Sud.

La CHRSS est l'un des mécanismes les plus robustes jamais créés par le Conseil des droits de l'homme. Il dispose d'un vaste [mandat](#) de suivi de la situation, de *reporting*, d'enquête, de recueil et de conservation de preuves, et de conseil et de soutien, notamment en ce qui concerne la justice transitionnelle. Ses rapports figurent parmi les rapports les plus convaincants rédigés par un organe onusien en charge des droits humains. Depuis 2016, la Commission a fait la lumière sur les atrocités commises à l'encontre de citoyens sud-soudanais, s'appuyant sur des méthodologies rigoureuses et documentant les violations avec le plus haut professionnalisme.

Parmi les violations documentées, des violations du droit international qui pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris le fait d'affamer délibérément des civils, des violences sexuelles et basées sur le genre caractérisées par « un modèle reconnaissable de terreur et d'assujettissement », des violations des droits fondamentaux, et une impunité profondément enracinée. Le rapport de cette année montre que bien qu'une guerre civile n'ait pas repris au niveau national, une myriade de conflits localisés pose un risque majeur pour la stabilité du pays.

Depuis l'an dernier, les attaques contre les civils par des groupes armés et des milices se sont intensifiées. La portée et l'ampleur des violences documentées par la CHRSS « [excèdent](#) largement les violences commises entre 2013 et 2019 ». Cela signifie que la situation est en réalité plus grave que l'an dernier, lorsque le Conseil a [renouvelé](#) pour la dernière fois le mandat de la Commission.

La CHRSS reste un mécanisme essentiel. Si elle se focalise sur son mandat de protection des droits humains, son travail fait aussi partie des efforts africains et internationaux pour faire advenir la paix, la stabilité et le respect des droits humains au Soudan du Sud. En acceptant sa mise en place et son extension, à plusieurs reprises, le gouvernement sud-soudanais a envoyé des signaux positifs à ses partenaires internationaux, dans une tentative de renforcer la confiance.

Alors que le gouvernement, qui est maintenant, deux ans et demi après la signature de l'Accord de paix revitalisé, quasi pleinement constitué, affirme qu'il a uniquement besoin d'« assistance technique » et tente de mettre un terme au mandat de la CHRSS, les États devraient rejeter cette initiative prématurée. Ils devraient clairement faire savoir au Soudan du Sud qu'ils attendent des progrès concrets avant d'examiner une approche alternative. Les États africains, en particulier, devraient soutenir l'approche actuelle du Conseil des droits de l'homme, qui s'appuie sur le travail de la CHRSS.

Lorsque le Soudan du Sud aura fait des progrès manifestes eu égard à des indicateurs clefs de protection des droits humains – incluant l'opérationnalisation des institutions de justice transitionnelle selon le chapitre V de l'Accord de paix, la fin des violences sexuelles généralisées, la réalisation de la redevabilité pour les crimes les plus graves, y compris au niveau du commandement, et la réforme du Service national de sécurité –, alors un autre type d'engagement et de surveillance internationaux aura du sens. Mais les étapes à franchir sont bien plus importantes que de simples annonces politiques telles que [celles](#) du 29 janvier 2021.

Ce jour-là, le cabinet a approuvé un plan du Ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles visant à mettre sur pied les institutions prévues par le chapitre V, notamment le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud. Toutefois, nous avons besoin de bien davantage de la part du gouvernement. Une action rapide et efficace est requise pour appliquer ce plan et opérationnaliser tous les mécanismes de justice transitionnelle. Ainsi, la législature doit être rétablie pour pouvoir adopter la législation nécessaire. En attendant, le mandat de la CHRSS demeure crucial en ce qui concerne le recueil et la conservation de preuves pour des poursuites à l'encontre des auteurs, dans le but d'assurer la reddition des comptes en faveur des victimes.

Alors que les facteurs de risque d'atrocités nouvelles existent, que les violences commises au niveau local augmentent et que l'espace civique subit une [pression](#) intense, les États africains devraient écouter le message envoyé par un groupe d'ONG sud-soudanaises, africaines et internationales en amont de la session : envoyez le bon signal au peuple sud-soudanais ; soutenez le renouvellement du mandat de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud telle qu'il existe actuellement.

Hassan Shire

Directeur exécutif de DefendDefenders

Président de AfricanDefenders